

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **21**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **12**

**OBJET :**  
**Subventions versées aux  
associations 2024**

**SEANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 3 avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Martine MUNOZ, Michel COMBRONDE, Pascal  
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Farida LAID à Francis ROUX

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN,  
Isabelle FUREGON,  
Claude GOUILLON-CHENOT,  
Thierry BARTHELEMY,  
Pierre CONTIE,  
Pierre SUREDA,  
Pepa CAENEN,  
David DEROSSIS,  
Didier STURMA

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

### SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget principal de la Commune ;
  
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget principal ;
- **Considérant** les demandes d'aides financière de diverses associations ;

Dans le cadre du budget 2024, la Ville de THIERS accorde aux associations Thiernoises des subventions destinées à faciliter leur fonctionnement. Le montant total de subventions affectées inscrites au budget 2024 sur l'article 65748 du Budget Principal, est de 539 000 euros, dont la liste est annexée.

Au stade du budget primitif, ces subventions se décomposent de la manière suivante :

- 116 000 euros au titre de subventions relatives à des conventions de partenariat (2 associations);
- 272 000 euros au titre de subventions relatives à des conventions d'objectifs (5 associations) ;
- 124 490 euros au titre du soutien à la vie associative Thiernoise hors cadre de CPO (84 associations).

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (8 NPPV : Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Isabelle FUREGON, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre CONTIE, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN et David DEROSSIS)**

- **Approuve** le tableau des subventions versées aux associations tel que défini en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT



le Maire,



Stéphane RODIER